

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DAE 198 Budget Participatif - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les Frigos Solidaires (18e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association Les Frigos Solidaires et de l'autoriser à signer une convention avec cette structure ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 mai 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Antoinette GUHL au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, entre la Ville de Paris et l'association Les Frigos Solidaires.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 20.000 euros est attribuée à l'association Les Frigos Solidaires, domiciliée 19, rue Houdon (18^e) (n° Simpa, n° dossier 2019_08422), au titre de l'exercice 2019.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO